

Avis de pré-sélection des opérations de l'ATI

PETR Vidourle Camargue

Priorité 5 - Programme Régional (PR) FEDER-FSE+ 2021-2027 Occitanie

INFORMATIONS GÉNÉRALES

| | |
|--|---|
| N° SYNERGIE (<i>si le dossier est déposé</i>) | NC |
| Date de dépôt du dossier ou date prévisionnelle le cas échéant | Septembre 2023 |
| Intitulé de l'opération | Création d'une crèche (EAJE) de 20 places |
| Porteur de projet | Commune d'Entre-Vignes |
| Commune de localisation de l'opération | Entre-Vignes (34400) |
| Département | 34 - Hérault |
| Inscription au sein du Programme FEDER-FSE+ | Priorité N°5 : 5ii - volet rural |

MODALITÉS DE LA CONSULTATION

| | |
|---|---|
| Date du comité de pilotage ou période de la consultation écrite | 14 septembre 2023 |
| NOM et prénom des membres du Comité de pilotage ayant été consultés et structures respectives (<i>l'absence de réponse est considérée comme avis positif</i>) | Katy GUYOT – Région Occitanie Sylvie THOMAS – Région Occitanie Henri BRIN – Région Occitanie Pierre MARTINEZ – PETR Vidourle Camargue / CC Pays de Sommières Denis DEVRIENT – CC Pays de Lunel Isabelle DE MONTGOLFIER – CC Pays de Lunel Véronique MICHEL – CC Pays de Lunel Philippe GRAS – CC Rhône-Vistre-Vidourle André BRUNDU – CC Petite Camargue Robert CRAUSTE – CC Terre de Camargue |

| | |
|--|---|
| Membres du Comité de pilotage n'ayant pas pris part au vote en raison d'un conflit d'intérêt | Isabelle DE MONTGOLFIER, également Maire de la commune de Saussines qui est concernée directement par la mise en œuvre du projet. |
|--|---|

Les membres du comité de pilotage doivent prévenir tout risque de conflit d'intérêts. Ainsi, lorsque l'un des membres du comité de pilotage estime se trouver dans une situation d'interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés, de nature à influencer ou à paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif de sa fonction, il doit s'abstenir de prendre part au vote ou bien démontrer la séparation fonctionnelle interne à son organisation.

AVIS DU COMITÉ DE PILOTAGE

L'avis de pré-sélection constitue une étape préalable à l'instruction et à la programmation du dossier par la Région Occitanie, Autorité de gestion des fonds européens, qui s'assurera de l'éligibilité du dossier au PR FEDER-FSE+ 2021-2027.

Avis du comité de pilotage (rayer les mentions inutiles) :

Positif
Négatif
Ajournement

Motivation de l'avis :

Le projet répond à la stratégie de l'ATI.

Date et signature du Président
du Comité de pilotage ATI

J'atteste que l'avis de pré-sélection a été rendu en conformité
avec les règles prévues par le règlement intérieur.

Le 14 septembre 2023

Pierre MARTINEZ,
Président du Comité de pilotage ATI